



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 13 FÉVRIER À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - ~~Vincent GRANJON~~ - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Vincent GRANJON à Gérard LECLERCQ
Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

2023-005 – TRAVAUX RUE DE LA BOURGÉE FROIDE – COTE DU MULET – SERVITUDES DE PASSAGE POUR DÉVERSER LES EAUX DE PLUIE EN FOSSÉ PRIVÉ

A l'occasion des travaux de réseaux rue de la Bourgée Froide – Cote du Mulet, il est prévu de déverser les eaux de pluie du carrefour dans le fossé longeant le chemin rural face au rond-point qui va être aménagé. Celui-ci est en partie sur des propriétés privées et il convient d'établir des servitudes de passage avec les propriétaires concernés.

Il s'agit :

- De Monsieur et Madame DE SAINT MARTIN, pour les parcelles cadastrées section B n° 1124 – 194 et 199
- De Messieurs Antoine et Alain PIOTEYRY, pour la parcelle cadastrée section B n° 200
- Des Consorts DEJOB, pour la parcelle cadastrée section B n° 632
- De Madame GONNET, pour la parcelle cadastrée section B n° 633
- De Monsieur Marcel ESTRAGNAT, pour la parcelle cadastrée section B n° 207
- De Messieurs BLANCK, pour la parcelle cadastrée section B n° 214
- De Monsieur et Madame ESTRAGNAT, pour la parcelle cadastrée section B n° 1 075
- De Monsieur Bernard BLANCHARD, pour les parcelles cadastrées section B n° 213 – 211 – 242
- De Monsieur Jérôme BLANCHARD, pour la parcelle cadastrée section B n° 212
- De Monsieur PIOTEYRY Jean, pour la parcelle cadastrée section B n° 243
- De Madame Anne Marie ANGÉNIEUX, pour la parcelle cadastrée section B n° 241
- De Madame Colette PEYCELON, pour la parcelle cadastrée section B n° 240

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'établissement de ces servitudes de passage à titre gratuit pour l'écoulement des eaux pluviales dans le fossé situé sur les parcelles référencées ci-dessus
- De mandater le Cabinet DUSSAUD PAGNON domicilié 21 rue des Mouettes à Montrond les Bains pour toutes les démarches administratives liées l'établissement de ces servitudes ainsi que la rédaction des actes administratifs,
- De prendre en charge les frais de rédaction,
- D'inscrire la dépense au Budget Communal
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2023

Affichage : 23/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

Approuve l'établissement de ces servitudes de passage à titre gratuit pour l'écoulement des eaux pluviales dans le fossé situé sur les parcelles référencées ci-dessus

- Mandate le Cabinet DUSSAUD PAGNON domicilié 21 rue des Mouettes à Montrond les Bains pour toutes les démarches administratives liées l'établissement de ces servitudes ainsi que la rédaction des actes administratifs,
- Prend en charge les frais de rédaction,
- D'inscrire la dépense au Budget Communal
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Ghislaine GARNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

